

Marseille, le 18 septembre 2009

## **COMMUNIQUE du GIP des CALANQUES ESCALADE et PARC NATIONAL : une POLEMIQUE INFONDEE**

**Le GIP des Calanques prépare actuellement la création du Parc National des Calanques, 10<sup>ème</sup> parc national français, attendue fin 2010.**

**Une importante phase de concertation avec les professionnels, usagers et habitants** a démarré en avril 2009 afin de discuter des modalités de protection et de gestion des espaces envisagés en « cœur de parc », espaces présentant un patrimoine paysager, naturel et culturel des plus exceptionnels à l'échelle nationale.

**L'escalade fait partie des activités ancestrales** pratiquées au sein du territoire concerné, et est reconnue par tous comme un « usage doux » globalement compatible avec les principes fondamentaux d'un parc national et faisant partie de « l'esprit des lieux » du futur Parc national des calanques.

**Depuis sa création en 1999, le GIP travaille étroitement avec le monde de l'escalade**, dont les représentants ont été élus membres du groupement dès l'origine. Des avancées significatives ont été obtenues sur le recensement des pratiques, la sensibilisation des usagers, les conventionnements et aménagements en partenariat avec les propriétaires fonciers. Les grimpeurs sont parmi les premiers protecteurs de la nature, en tant qu'amoureux des grands espaces sauvages et de leur tranquillité. Ils reconnaissent cependant que la pratique d'escalade peut aussi avoir des impacts sur le patrimoine naturel, en l'occurrence la flore, les oiseaux et les chauves-souris, reconnaissance qui a déjà été démontré par un engagement actif lors d'initiatives prises en vue d'adapter leur pratique à l'écologie des espèces. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion générale de tous les usagers vis-à-vis de l'impact de leur activité respective.

**Le GIP des Calanques comprend parfaitement l'émotion suscitée au sein du monde de la grimpe depuis la diffusion récente d'informations incomplètes, voire fausses, suite à une réunion de travail entre le GIP et les représentants de l'escalade.**

**En réponse à cette polémique infondée**, il convient de préciser les éléments suivants :

- Comme c'est le cas pour tous les usages, **le GIP a récemment mis au débat un certain nombre de sujets liés à l'escalade** et a notamment proposé aux représentants de l'activité d'identifier les secteurs susceptibles de devenir des « zones de tranquillité » où l'escalade, mais aussi la randonnée, la chasse, la cueillette, etc. seraient interdites ;

- **Ce sont des espaces de surface restreinte au regard de la superficie totale du projet de périmètre cœur de parc**, dont la richesse patrimoniale exceptionnelle est avérée et qui ont vocation à **servir notamment de « zones témoins »** en vue de mener des études scientifiques permettant de comparer leur évolution écologique, sans fréquentation, vis-à-vis de zones classiques avec fréquentation. La grimpe pourra continuer à être pratiquée sur la très grande majorité du territoire de parc, dans la continuité de la démarche de respect des milieux engagée depuis plusieurs années.
- **Les propositions se basent sur l'expertise des botanistes, ornithologues et spécialistes des chauves-souris, sur les inventaires et diagnostics réalisés dans le cadre de la démarche Natura 2000 ;**
- **Aucune « décision » n'a, bien entendu, été annoncée, encore moins prise**, contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit : la phase de concertation est justement là pour contribuer à l'élaboration de propositions d'organisation des usages. **Il est essentiel pour la bonne marche et la sérénité de cette phase de concertation que les réflexions et propositions formulées au sein des ateliers de travail thématiques ne soient pas mal interprétées voire déformées auprès de la sphère publique ;**
- **Le GIP n'a pas vocation à prendre des décisions** mais à élaborer des propositions envers son assemblée générale puis envers l'Etat. Une consultation officielle de tous les acteurs du projet puis une enquête publique sont ensuite prévues ;
- **Le GIP réaffirme la vocation d'accueil et de découverte des espaces proposés en cœur de parc national**, au côté de l'objectif fondamental de protection de la biodiversité et des paysages. Les loisirs sportifs doux tels que l'escalade ont donc toute leur place dans le projet.